



## Délibération du conseil municipal du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le 8 avril le Conseil Municipal de la commune, sur convocation du 29 mars 2024, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ROBILLARD, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

**Étaient présents :** M. ROBILLARD Patrice, M. DAUGUET Luc, Mme CHARTIER Chantal, M. BRIDIER Patrice, MM. BARCAT Jacky, REBOULEAU Yves, Mme GODILLOT Ginette, Mme CAILLAUD Catherine, Mme Virginie BESSE, M. MORLON Jean Paul

**Ont donnés procuration :** Mme RAGUSA Marie-Claude à M. Luc DAUGUET, Mme CORNU Mathilde à Mme CHARTIER Chantal

**Étaient absents :** Mme BELLOTTI-LEMONNIER Martine, Mme AUSSANT Emilie, M. LOUBENS Louis Gabriel

### Objet : 9- Participation communale CIAS

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE la participation communale au groupement intercommunal :

CIAS 1 256,90 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 à l'article 657358.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Patrice ROBILLARD



Le secrétaire de Séance,  
Luc DAUGUET

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire  
de la présente délibération télétransmise au représentant de l'Etat le **09 AVR. 2024**  
et publié sur le site internet de la commune le **10 AVR. 2024**  
Patrice ROBILLARD